



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-130649>

Département(s) de publication : **38, 69**

Annonce n° **25-130649**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : HOSPICES CIVILS DE LYON

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26690027300019

Ville : LYON CEDEX

Code postal : 69373

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38, 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES LIEES AUX CONGELATEURS -80°C ET APPAREILS DE CHROMATOGRAPHIE DE DIVERSES MARQUES

Code CPV principal - Descripteur principal : 50421000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : Critères Pondération Prix : 50 % • Prix forfaitaire 20 % • Main d'œuvre et déplacement 30 % Valeur technique : 40 % Jugée au travers du mémoire technique et des engagements de maintenance • Qualité des prestations 20 % • Obligations de résultats 20 % Responsabilité environnementale : 10 % Jugée au travers des réponse apportées à l'Annexe Responsabilité environnementale

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le LOT 1 : déclaré infructueux Les LOTS 2 et 3 ont été attribués à EES GAME INGENIERIE, marché 20254717 avec un montant maximum pour le lot 2 à 321 000 € HT et pour le lot 3 à 170 000 € HT. Référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-13 à L551-23 du code de justice

administrative ; recours en contestation de validité qui peut être exercé par les tiers au contrat et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées ».

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2025